



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## COMITE DE DIRECTION

### PV N° 10 – du 4/05/2026

**Présidence** : Patrick BEL ABBES

**Présents** : Sophie CHARRUET, Thierry BALLAND, Guillaume DOMINICI, Joël GRISONI, Mehdi AABID, Jean-Maurice VALET, Joël GRISONI

**Assistent en visio** : David LUCHARD, Emmanuelle LATIL, Nadine MARGARIT, Sophie SIBON, Olivier AMOUREUX, Saddik AIT YAYHA, Thierry BERLAND, Patrick GRECO, Thierry BERLAND, Grégory LA CARIA

**Excusés** : Julien MARTELLINI, Sandrine ESPERON, Franck SCOLA, Christophe BELLARD

**Assistent** : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice, Rémi DELMOTTE CTDA en visio

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toutepersonne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2<sup>ème</sup> instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3<sup>ème</sup> et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,

#### ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18h15, le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le Comité de Direction approuve les PV du 06/03/2026.

Le Président, Patrick BEL ABBES, donne la parole au Trésorier, David LUCHARD, qui présente le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027, accord du Comité de Direction. Le Budget sera présenté aux clubs lors de l'AG.



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Désignation des officiels pour les finales des Coupes des Alpes : le Comité de Direction donne son accord pour les arbitres et délégués désignés.

Le Comité de Direction valide la candidature de l'AS TALLARD pour l'organisation de la JND 9 mai.

Proposition du CD Textes à modifier en AG. Mehdi AABID présente les principales modifications des règlements des Championnats Séniors, Jeunes, Féminines, accord du CD.

Opération trait rouge : Le Président annonce le renouvellement de l'opération durant le mois de mai. Les clubs sont invités à nous envoyer des photos sur les actions faites sur les terrains.

Recrutement des apprentis : les entretiens vont se dérouler prochainement.

Candidature reçue : Mr Martin CALDEIRA, pour intégrer une commission, réponse sera faite.

Opération tablette : les clubs qui ont participé à cette opération seront crédités de 30 euros, participation du District.

Le Président fait part des courriers du club de LARAGNE SPORTS, de L'ARGENTIERE SPORTS et de la Mairie de LARAGNE.

Actions prévisionnelles pour la saison prochaine : une fiche sera adressée aux commissions pour organiser au mieux les actions.

Le Secrétaire Général, Thierry BALLAND, clôture la séance en faisant remonter les échanges avec la CDA.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.*

*Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation.*

Le Président  
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général  
Thierry BALLAND